

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 DECEMBRE 2025

Etaient présents : Mmes et Mrs BONNIEUX- BROGNIEZ – DALLONGEVILLE – DREGE – FROT – GABREAU – GOGUET – HENNEBERT – LARTIGUE – LE DÛ – LENGLART – LEPELTIER – MAHEUT – NOTTET – PEREZ- PERRAULT – REFAIT - RONSSIN

Absents : Mme GLODINON-ROBIN Valérie
Mr GUERIN Olivier
Mr TREGOAT Jérôme

Pouvoirs : Mme LECHAU pouvoir à Mr PERRAULT
Mme LE NAIL pouvoir à Mme GABREAU

N° 579/25 : ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Rapporteur Mme LENGLART

Mme LEPELTIER est élue secrétaire de séance à l'unanimité

N° 580/25 : ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 10 SEPTEMBRE 2025 : Rapporteur Mme LENGLART

Le procès-verbal du 10 Septembre 2025 est adopté à l'unanimité.

N° 581/25 : RAPPORT DE DELEGATION DU MAIRE : Rapporteur Mme LENGLART

- Rapport de délégation :
- Rapport mandataire social SPL

N° 582/25 : COMPTE DE GESTION 2024 – EPIC PALEOSPACE : Rapporteur Mr PEREZ

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2024 de l'EPIC PALEOSPACE

N° 583/25 : TABLEAU DES EMPLOIS : Rapporteur Mme BONNIEUX

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, ouvre un poste d'attaché principal.

N°584/25 : AVENANT CONVENTION DE LOCATION PARTELIOS : Rapporteur Mme BONNIEUX

La société PARTELIOS gère l'immeuble situé 7 rue d'Hérouville et notamment le local précédemment utilisé par les kinésithérapeutes.

Par convention avec la Commune, la destinée de ce local ne pouvait correspondre qu'à l'exercice de la profession sus-indiquée.

De par la création du pôle de santé et de son succès, PARTELIOS ne peut pas envisager de maintenir cette spécificité.

Cependant, il propose d'ouvrir cette location à des personnes dépositaires de l'autorité publique appelés à aider ponctuellement la Commune lors des fortes activités estivales (renforts gendarmerie ; CRS de plage...)

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à signer l'avenant à la convention de location avec PARTELIOS,
- Et autorise Madame le Maire à signer tout acte ou document relatifs à cette affaire.

N° 585/25 : RAPPORT SOCIAL UNIQUE : Rapporteur Mme BONNIEUX

Le rapport social unique relatif à l'année 2024 a été présenté aux partenaires sociaux le Jeudi 6 Novembre 2025 (adopté à l'unanimité).

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, approuve ce rapport social unique.

N° 586/25 : PROJET DE BUDGET COMMUNE 2026 : Rapporteur Mme LEPELTIER

Le budget primitif 2026 est adopté à l'unanimité :

- Grand chapitre par grand chapitre en section de fonctionnement,
- Opération par opération en section d'investissement.

N° 587/25 : TAUX FISCAUX 2026/ Rapporteur Mme LEPELTIER

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, maintient les taux fiscaux 2026 au niveau de l'année 2025 sans augmentation.

N° 588/25 : VIREMENT DE CREDITS : Rapporteur Mme LEPELTIER

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, adopte les virements et opérations comptables suivants :

- 1) Section de fonctionnement : Dépenses de fonctionnement :
Chapitre 011
Cpte 611 : Contrats de prestations : -15.000 €
Cpte 61521 : Entretien de terrain : - 45.000 €
Chapitre 012
Cpte 6470 : Autres charges sociales : +60.000 €
Créances douteuses :
Cpte 681 : + 15.000 €
Cpte 781 : + 15.000 €
- 2) Suite à l'intégration des excédents des ASA, il convient d'ajuster le résultat de fonctionnement reporté (002) – recettes de fonctionnement à 741.316,40 €.
- 3) Cpte 75888 : +1.319,81€ (fond de liquidation ASA Marais)
- 4) A la demande du Trésor Public (subvention bien amortissable et non amortissable)
Dépense d'investissement ; Cpte 1312 : +70.355 €
Recette d'investissement ; Cpte1322 : +70.355 €

N° 589/25 : FIXATION DU TAUX DE FONGIBILITE DES CREDITS POUR L'ANNEE 2026 : Rapporteur Mme Brigitte LEPELTIER

La nouvelle instruction comptable et budgétaire permet de disposer de plus de souplesse de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (012) dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Dans ce cas, Madame le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de la séance la plus proche du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, décide de fixer le taux de fongibilité des crédits, pour l'année 2026, à 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

N° 590/25 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : Rapporteur Mr RONSSIN

L'Association « A la Mémoire des Combattants de la Brigade Piron » a créé un livret sur les cérémonies de commémorations qui se sont déroulées sur notre Côte Fleurie.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, octroie une subvention de 1.500 € à l'A.M.C.B.P.

N° 591/25 : CONVENTION ENEDIS : Rapporteur Mr BROGNIEZ

Un plan de renforcement du réseau ENEDIS situé chemin du Château amène l'implantation d'un poste électrique dans cette zone.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec ENEDIS
- et autorise Madame le Maire à signer tout acte ou document relatifs à cette affaire.

N° 592/25 : CONVENTION ENEDIS : Rapporteur Mr BROGNIEZ

ENEDIS nous sollicite pour une convention de servitude pour un passage et donc la pose de 2 câbles haute tension sous-terrain qui reliera la rue des Martrois à la rue du Docteur Sicard.

Ce renforcement de réseau permettra une meilleure sécurité d'alimentation électrique.

Le Conseil Municipal après délibération à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire à signer cette convention à intervenir avec ENEDIS
- et autorise Madame le Maire à signer tout acte ou document relatifs à cette affaire.

N° 593/25 : PARTICIPATION FINANCIERE EPIC SPACE : Rapporteur Mme LEPELTIER

Dans le cadre de la participation financière à l'EPIC SPACE et ce conformément à la convention, il est proposé d'attribuer une participation pour les contributions de service public et d'animations de 500.000 € pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité :

- attribue la participation financière de 500.000 € pour l'année 2026 à l'EPIC SPACE pour compensation de service public pour ses activités ;
- autorise Madame le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N° 594/25 : PARTICIPATION FINANCIERE EPIC PALEOSPACE : Rapporteur Mme LEPELTIER

Dans le cadre de la participation financière à l'EPIC PALEOSPACE et ce conformément à la convention, il est proposé d'attribuer une participation pour les contributions de service public et d'animations de 150.000 € pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité :

- attribue la participation financière de 150.000 € pour l'année 2026 à l'EPIC PALEOSPACE ;
- et autorise Madame le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N° 595/25 : CONVENTION COMMUNE - GENDARMERIE : Rapporteur Mr RONSSIN

La Gendarmerie, en collaboration avec la commune de Villers sur Mer, a entrepris d'organiser dans l'intérêt général, l'organisation de la destruction des obus qui réapparaissent dans les falaises des vaches noires.

Bien entendu, la partie sécurité - organisation des destructions reste de la compétence de la Gendarmerie et la commune prêtera le matériel notamment un quad.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité :

- autorise Mme le Maire à signer la convention à intervenir avec la Gendarmerie ;
- et autorise Madame le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N° 596/25 : CONVENTION CONCILIATEUR DE JUSTICE : Rapporteur Mme DALLONGEVILLE

Suite à la saisine par l'Association des Conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel, un nouveau conciliateur assermenté arrivera à Villers sur Mer.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire à signer cette convention à intervenir
- et autorise Madame le Maire à signer tout acte ou document relatifs à cette affaire.

N° 597/25 : RAVALEMENT DE FACADES : Rapporteur Mr BROGNIEZ

Propriétaire : Madame Valérie ZELLER SCI VEPHA
Adresse de l'immeuble : 80 Rue Dr SICARD- 14640 VILLERS SUR MER
Statut de l'Occupation : Résidence Secondaire Bâtiment exceptionnel (Rouge)
Descriptif des travaux : Travaux de ravalement de façade
Montant des Travaux : 22 000.00€

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité octroie une subvention de 850 € à Madame Valérie ZELLER, représentant la SCI VEPHA.

La séance est levée à 21h16.